

091/20

EC/ALL

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance publique du 10 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le 10 juin à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Présents : Mr CLOAREC Eric, Maire, Mme DUGAY Christiane, 1^{ère} Adjointe, Mr LE SCANFF Eric, 2^{ème} Adjoint, Mr TROLES Edouard, 4^{ème} Adjoint, Mr TILLY Hervé, Mme LE GALL Annick, Mme FLOCH Sonia, Mme COLLEOU Chantal, Mr LE HERVE Florent, Mme MOY Cyrielle, Mr UGUEN Paul, Mr LE MEUR Rémy, Mme NORMAND Françoise, Mr LEFEVRE Marc, Mme LE ROY TASSEL Laurence

Absents :

Procurations :

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 juin 2021

Date de Publication :

Secrétaire : Mme MOY Cyrielle

Objet : Décision à la suite d'un retrait de délégation

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal de la prise de l'arrêté N° 0292/20 en date du 29 MAI 2021 portant retrait de la délégation consentie à Mme Annick Le Gall adjointe au maire par arrêté N° 028/20, corrigé et remplacé par arrêté N°275/20, dans les domaines des affaires financières, de la communication et des installations d'entreprises.

Monsieur le maire informe le conseil municipal des dispositions de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales qui précisent : «*lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions.*».

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le maintien ou non de Mme Le Gall dans ses fonctions d'adjoint au maire.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à une abstention, une voie pour et treize voies contre, décide de démettre Mme Le Gall, de ses fonctions d'adjoint(e) au maire.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Eric Cloarec